

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil général
du mardi 17 avril 2007, à 20h00 au Centre polyvalent du Bugnon,
sous la présidence de Monsieur Claude Robert, 1^{er} vice-président.**

Monsieur le 1^{er} vice-président Claude Robert ouvre cette séance ordinaire du mardi 17 avril 2007, souhaite la bienvenue et passe la parole à l'administrateur pour l'appel.

L'appel permet de constater la présence du Conseil communal au complet, de l'administrateur communal, de son adjoint et de 17 Conseillers généraux.

Absents non-excusés : Martial Roulet
Stephan Robert

Absents excusés : Yvan Monard
Françoise Cartier
Claude-Alain Favre
Gaël Maire
Dorian Perrin
Luc Geiser

Monsieur le 1^{er} vice-président Claude Robert constate que l'ordre du jour tel qu'il a été envoyé est accepté sans modification :

1. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 février 2007,
2. Comptes de l'exercice 2006,
3. Demande d'un crédit pour effectuer un forage profond à Martel-Dernier,
4. Demande d'un crédit destiné à l'installation d'une borne Euro-relais ainsi que d'un point de distribution électrique sur le parking du Centre polyvalent du Bugnon,
5. Nomination du bureau du Conseil général.

1. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 février 2007

Monsieur le 1^{er} vice-président Claude Robert ouvre la discussion concernant ce procès-verbal.

Monsieur le 1^{er} vice-président Claude Robert constate que Monsieur Walter Schmid ne figure pas dans les absents non-excusés.

L'administrateur communal prend note de cette remarque et modifiera le procès-verbal en conséquence.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité, soit par 16 voix.

2. Comptes de l'exercice 2006

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le 1^{er} vice-président Claude Robert** ouvre la discussion générale.

Etant donné qu'aucune remarque n'est à signaler concernant le rapport du Conseil communal, **Monsieur le 1^{er} vice-président Claude Robert** passe la parole à l'administrateur adjoint, Monsieur Michel Richard, afin de parcourir les différents comptes.

0. Administration : excédent de charges de fr. 375'065.80.

1. Sécurité publique : excédent de charges de fr. 170'980.90.

2. Enseignement : excédent de charges de fr. 1'507'058.85.

3. Culture, loisirs et sports : excédent de charges de fr. 123'517.10.

4. Santé : excédent de charges de fr. 45'862.95.

5. Prévoyance sociale : excédent de charges de fr. 391'803.40.

Les montants relatifs à l'aide sociale inquiètent **Monsieur Jean-Maurice Kehrli** car en 2006, le montant est de fr. 282'139.15, alors qu'il y a environ 10 ans (en 1998), il s'élevait à fr. 64'432.30 pour des ressources identiques (poste 9 Finances et impôts).

Monsieur Jean-Maurice Kehrli sait qu'on ne peut rien faire, mais se demande jusqu'où cela va aller.

Madame Nancy Kaenel Rossel est entièrement d'accord et indique que ces montants augmentent dans la Suisse entière. La reprise d'un travail représente la seule manière de réinsérer les bénéficiaires de l'action sociale. Effectivement, des études démontrent que si des personnes restent plus de deux ans sans activité professionnelle, ils sont quasiment "perdus", c'est à dire très difficile à réinsérer.

Le Conseil communal a essayé d'engager quelqu'un au bénéfice de l'action sociale, mais il est très difficile de redonner une deuxième chance à ces gens. Il s'agit malgré tout de la seule manière de diminuer ces coûts.

6. Trafic : excédent de charges de fr. 321'055.70.

7. Environnement : excédent de recettes de fr. 22'781.80.

8. Economie publique : excédent de recettes de fr. 74'412.27.

9. Finances et impôts : excédent de recettes de fr. 2'827'062.12.

Les pages de couleurs sont ensuite passées en revue en ne suscitant aucune remarque.

Monsieur le 1^{er} vice-président Claude Robert donne la parole à Madame Flavia Maire, secrétaire de la Commission financière, pour lecture du rapport de la-dite commission.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le 1^{er} vice-président Claude Robert** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 16 voix.

Monsieur le 1^{er} vice-président Claude Robert remercie le Conseil communal pour la bonne gestion de la commune et passe la parole à Monsieur Didier Germain.

Monsieur Didier Germain remercie les Conseillers généraux de la confiance accordée au Conseil communal. Monsieur Didier Germain indique que le Conseil communal gère ce budget très rigoureusement tout au long de l'année.

Le Conseil communal est satisfait de constater que la dette communale a diminué ces 6 dernières années de plus d'un million, tout en ayant effectué des investissements.

Monsieur Didier Germain précise qu'il s'agit d'un devoir du Conseil communal de continuer d'entretenir le bien commun, mais de juguler la dette de la commune.

Monsieur Didier Germain souhaite qu'il sera possible de continuer dans ce sens-là en essayant de voter des crédits et des budgets qui sont porteurs.

3. Demande d'un crédit pour effectuer un forage profond à Martel-Dernier

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le 1^{er} vice-président Claude Robert** ouvre la discussion générale.

Avant d'ouvrir le débat, **Monsieur Jean-Maurice Calame** souhaite préciser qu'il s'agit d'un rapport qui a été longuement réfléchi, puisque les derniers travaux effectués par l'entreprise précédente remontent à décembre 2005.

Une grande partie de l'année 2006 a été consacrée à la recherche de solutions pour tenter de déboucher le dernier trou effectué, sans avoir de proposition concrète de l'entreprise mandatée.

De ce fait, la confiance a été peu à peu perdue et une autre entreprise a été choisie.

Il s'agit d'une entreprise française qui n'avait pas soumissionné en 2004 pour des raisons de disponibilité. Cette entreprise a effectué avec succès, il y a quelques années, un forage profond à Montmollin, non sans difficultés. Le débit fût important, mais la qualité de l'eau mauvaise. Le forage serait exploitable si un traitement de l'eau était effectué.

Le Conseil communal a donc pris contact avec cette entreprise qui s'est rendue aux Ponts-de-Martel en décembre 2006. Les problèmes rencontrés avec l'entreprise précédente n'ont pas été cachés. Suite à cette rencontre, une offre a été établie. Elle est intéressante, puisque liée au débit trouvé.

Tellement de possibilités, de solutions et d'hypothèses existent qu'il est difficile pour le Conseil communal de présenter un montant juste. C'est pour cette raison qu'un montant relativement élevé a été choisi, dans l'optique qu'il sera certainement nécessaire de forer aux profondeurs précédemment définies (322m.) et qu'un débit très élevé sera trouvé, ce qui coûtera le maximum de la proposition de l'entreprise. Pour l'équipement, l'optique choisie est d'équiper en inox. Tous ces éléments amènent à la présente demande de crédit relativement élevé.

De cette somme demandée, il sera à déduire une subvention de 20% de la part du canton ainsi que la TVA à récupérer.

Un autre élément très intéressant avec cette entreprise est qu'en cas de non découverte d'eau, le montant à régler par la commune sera peu élevé, soit fr. 80'000.-, avec une réponse à la clé sur la présence d'eau dans ces sous-sols.

Le choix des matériaux, par exemple, sera effectué durant les travaux, en fonction de la nature du terrain rencontré.

Monsieur Jean-Maurice Calame salue la présence de Madame Scalia du bureau d'ingénieurs AJS qui répondra volontiers aux questions techniques.

Monsieur Jean-Maurice Calame souhaite surtout que le Conseil général soit partie prenante dans cette décision.

Monsieur Didier Barth souhaite savoir ce qu'il en est du premier crédit voté et de l'argent déjà engagé.

Monsieur Jean-Maurice Calame précise qu'il a été dépensé jusqu'à présent environ fr. 255'000.-. Les travaux prévus en six semaines ont duré plus de six mois et il s'est déroulé durant l'année passée un grand nombre de séance avec l'entreprise en question, l'hydrogéologue et le bureau d'ingénieurs afin de savoir quelle direction prendre, ce qui engendre des coûts supplémentaires.

Une procédure juridique sera ouverte à l'encontre de la première entreprise et de bonnes chances sont données à la commune de remporter le procès et d'ainsi récupérer tout ou partie de cet investissement, sans toutefois en être certain.

Monsieur Jean-Marc Robert se demande pourquoi seul l'entreprise Sif-Groutbor est poursuivie en justice et non pas également le bureau d'ingénieurs, puisque ce sont ces derniers qui ont indiqué que de l'eau se trouvait à cet endroit. **Monsieur Jean-Marc Robert** relève les coûts très onéreux du bureau d'ingénieurs AJS pour un travail qui n'a pas été couronné de succès.

Madame Scalia précise que le choix de poursuivre le bureau d'ingénieurs appartient à la commune. Il s'avère que les problèmes rencontrés ne sont pas liés à la découverte d'eau, puisque dans deux forages se trouvait de l'eau, mais bien que l'entreprise n'a pas pu fournir l'ouvrage promis, c'est à dire un forage à 320m. de profondeur.

La technique étant laissée au choix de l'entreprise, elle n'a pas fourni ce qu'elle avait promis. Le travail du bureau d'ingénieurs est de décrire ce qui est souhaité dans le but de fournir de l'eau à la commune suivant différentes conditions.

L'exécution de l'ouvrage est de la responsabilité de l'entreprise. Dans le cas de la construction d'une maison, l'ingénieur sera appelé à dimensionner le mur en spécifiant l'épaisseur, l'utilisation de tel acier à telle place, le monter de telle façon, le laisser sécher X temps, etc...

Si le mur est construit selon les instructions de l'ingénieur et qu'il tombe, la faute est attribuée à l'ingénieur. Pour faire le parallèle avec le forage, l'entreprise n'a pas été capable monter le mur. D'un point de vue des responsabilités, il est clair que le bureau d'ingénieurs a donné le but à atteindre et que l'entreprise, au travers du contrat signé, à fournir l'ouvrage qui a été décrit. Cet ouvrage n'étant pas livré, c'est bien la responsabilité de l'entreprise qui est touchée.

Monsieur Jean-Maurice Calame ajoute qu'au gré de l'avancement des travaux, le Conseil communal était heureux que le bureau d'ingénieurs ait protocolé chaque événement et qu'un hydrogéologue appuie le bureau d'ingénieurs. De plus, le contrat "béton" entre l'entreprise et la commune, établi par le bureau d'ingénieurs permet aujourd'hui de dire que la commune a de bonnes chances de remporter le procès contre Sif-Groutbor. Le protocole de chaque événement est également un élément déterminant en faveur de la commune dans cette procédure juridique.

Monsieur Jean-Maurice Calame précise que l'entreprise Sif-Groutbor, malgré sa très bonne réputation, a surestimé le travail de forage dans un terrain aussi difficile.

Monsieur Didier Germain précise que ces propos ont été confirmé par l'avocat de la commune. Le mandat de l'entreprise et celui du bureau d'ingénieurs sont totalement différent et clair. Sif-Groutbor n'a effectivement pas rendu son travail, à savoir un trou à 320m. avec essais de pompage.

Monsieur Jean-Marc Robert demande si les chances de succès sont meilleures avec une autre entreprise.

Monsieur Jean-Maurice Calame rappelle que lors des discussions avec l'entreprise Sif-Groutbor au sujet des problèmes rencontrés, elle n'a jamais donné de solutions précises. Aucune proposition concrète ne venait de l'entreprise. Par contre, avec la nouvelle entreprise choisie, il existe déjà 16 hypothèses, seul la découverte d'eau n'est pas garantie et la facilité du chantier.

Monsieur Jean-Maurice Calame précise que le domaine du forage est difficile et que pour cité l'exemple de Montmollin, l'entreprise a effectué un deuxième forage à ses frais et a ainsi pu trouver de l'eau.

Monsieur Didier Germain souligne le fait que l'entreprise se "mouille" dans le projet, ce qui est très rassurant pour la commune. Au cas où il n'y aurait pas d'eau, ce qui n'est apparemment pas le cas, le montant de fr. 490'000.- ne sera pas dépensé, mais bien fr. 79'000.-. La pire des issues serait qu'il y ait beaucoup d'eau, mais de mauvaise qualité.

Monsieur Didier Germain encourage vivement le Conseil général de voter ce crédit, car il serait vraiment dommage de laisser à la génération future un tel point d'interrogation et que le même processus soit repris dans 10 ou 15 ans.

Monsieur Jean-Marc Robert précise qu'un même forage a été effectué dans une autre commune du bas du canton et qu'ils ne trouvaient pas d'eau. Ils ont ensuite foré 2m. à côté et ont trouvé de l'eau. On voit ainsi bien que cela ne tient quelques fois à peu de choses.

Concernant les fr. 255'000.- déjà versée, **Monsieur le 1^{er} vice-président Claude Robert** se demande si ce montant comprend les frais du bureau d'ingénieurs.

Monsieur Jean-Maurice Calame répond que ce montant comprend tout.

Monsieur le 1^{er} vice-président Claude Robert signale alors que l'entier de cette somme ne sera pas récupérée, puisque la procédure n'est qu'à l'encontre de l'entreprise.

Monsieur Jean-Maurice Calame répond que l'entier de la somme sera récupéré du fait que les surcoûts du bureau d'ingénieurs sont liés aux problèmes de l'entreprise. Les frais relatifs au suivi "normal" du bureau d'ingénieurs seront quant à eux réutilisés pour le nouveau forage. Effectivement le rapport d'aujourd'hui précise que les coûts du bureau d'ingénieurs pour ce 5^{ème} forage ne seront que de fr. 17'000.-. Un suivi plus léger sera également effectué par le bureau d'ingénieurs, puisque l'entreprise prend sur elle le résultat. Le suivi est tout de même indispensable.

Dans le pire des scénarios, c'est à dire que de l'eau est trouvée en suffisance mais sa qualité est mauvaise, **Monsieur Didier Barth** se demande à quel moment se rend-on compte que l'eau n'est pas bonne. A quel montant vont s'élever les investissements au moment de ce constat.

Madame Scalia rappelle que l'entreprise prend effectivement une part de risques à sa charge, à savoir la quantité d'eau, mais pas la qualité. Le forage sera divisé en quatre phases. La première phase correspond au forage en lui-même avec tubage provisoire. La deuxième phase correspond à un essai air-lift, ce qui Sif-Groutbor n'a pas été capable de faire. C'est à dire qu'une pompe est introduite dans le forage et que de l'air est injecté pour faire sortir l'eau. La quantité d'eau présente pourra à ce moment-là déjà être estimée ainsi que sa qualité. Si les essais sont concluants à la fois en terme de quantité et de qualité, la troisième phase intervient, à savoir l'équipement. S'il devait y avoir peu d'eau, on le saurait avant d'équiper le puits. La dernière phase consiste en des essais de pompage poussés, sur la base desquels la facturation sera établie.

Monsieur Claude Mojon constate que dans la meilleure hypothèse comme dans la pire, les frais de suivi hydrogéologique et du bureau d'ingénieurs sont identiques, à savoir fr. 17'000.-. Il se demande si c'est bien exact.

Mme Scalia précise que les fr. 17'000.- représentent la somme qui sera à régler si le chantier arrive à terme. Si par exemple les essais de pompage ne sont pas effectués, ce montant sera diminué.

Monsieur Didier Germain rappelle que la commune achète pour fr. 100'000.- d'eau par année à la ville de La Chaux-de-Fonds. Cela permet de faire un investissement important jusqu'à parvenir à ce montant-là. **Monsieur Didier Germain** est persuadé que le jeu en vaut la chandelle et que ce projet est important tant au niveau financier, qu'au niveau de l'autonomie des Ponts-de-Martel en eau. Il faut savoir que la commune de La Chaux-de-Fonds exerce une grande pression au niveau du service cantonal de l'environnement afin que toutes les communes de la vallée soient alimentées par la conduite de La Chaux-de-Fonds. Cela impliquerait bien évidemment que c'est uniquement la ville de La Chaux-de-Fonds qui fixerait les tarifs. Même en cas du pire scénario, si on divise les coûts engagés au niveau du prix du m³ d'eau, cela ne serait pas une catastrophe.

Monsieur Jean-Maurice Calame précise encore qu'il est indispensable d'obtenir cette réponse, car elle conditionne toute la suite. Par exemple, s'il est constaté qu'il n'y a pas d'eau en sous-sol, il faudra décider si les sources actuelles sont à améliorer. La question des pressions et débits insuffisants à différents endroits du village, sera également à régler. C'est donc la gestion de l'entier du réseau qui dépend des résultats de ce forage.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le 1^{er} vice-président Claude Robert** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est acceptée par 14 voix pour et 2 voix contre.

4. Demande d'un crédit destiné à l'installation d'une borne Euro-relais ainsi que d'un point de distribution électrique sur le parking du Centre polyvalent du Bugnon

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le 1^{er} vice-président Claude Robert** ouvre la discussion générale.

Madame Nancy Kaenel Rossel souhaite apporter quelques précisions. Au niveau du subventionnement cantonal, le Fonds du tourisme interviendra à hauteur de 15% ce qui représente environ fr. 3'000.-.

Concernant les services offerts par la borne Euro-relais, différentes possibilités d'encaissement ont été analysées et le Conseil communal a finalement opté pour la gratuité des prestations. En effet, comme mentionné dans le rapport, le monnayeur semble problématique par rapport aux éventuels actes de vandalisme. Il paraît également difficile à surveiller et à encaisser une taxe prélevée aux personnes qui utiliseraient la borne. Certains campig-caristes arriveront tard et repartiront tôt. D'autres stationneront sans utiliser la borne, etc...

Pour information, sur les 8 bornes actuellement existantes dans le canton, 4 sont gratuites et 4 sont payantes entre fr. 1.- et fr. 7.50. Sont gratuites, celles de La Chaux-de-Fonds, de La Brévine, etc...

Il est vrai, précise **Madame Nancy Kaenel Rossel**, que cette borne représente un certain investissement et que le retour sur investissement ne sera peut-être pas chiffrable, mais par contre, le Conseil communal est certain que l'attrait touristique de notre village et le fait que nous possédions une variété de commerçants intéressante est un atout important pour le choix d'une destination de la part des camping-caristes.

Ces bornes Euro-relais sont mentionnées dans un grand nombre de revues touristiques ainsi que sur de nombreux sites internet.

Suite à l'installation de la borne, le Conseil communal prévoit de mettre un panneau indicatif avec les différentes activités proposées dans notre commune et classées par catégorie (activités touristiques, hébergement, produits du terroir).

En conclusion, **Madame Nancy Kaenel Rossel** rappelle que cet borne compléterait les infrastructures déjà existantes au niveau du tourisme et espère que le Conseil général accepte ce crédit.

Monsieur Claude Mojon désire savoir ce que comprend le poste "Maçonnerie". Est-ce qu'une place goudronnée en plus sera nécessaire ?

Madame Nancy Kaenel Rossel précise que cela concerne le trou nécessaire au raccordement de la borne à l'égout et les tranchées pour les arrivées d'eau et d'électricité.

Madame Jeannine Robert indique que cette borne sera placée sur la zone déjà bitumée. L'électricité sera prise directement au Centre polyvalent du Bugnon. Une gaine est déjà existante en dessous du bâtiment menant à une chambre extérieure. Les frais de maçonnerie comprennent donc également l'amenée de l'électricité depuis cette chambre jusqu'à la borne et au coffret.

Monsieur Claude Mojon demande si cette borne sera donc installée sur un emplacement déjà préparé.

Madame Jeannine Robert répond par l'affirmative en indiquant qu'elle sera installée sur le parking.

Monsieur Claude Mojon demande si la borne comprend deux robinets.

Madame Nancy Kaenel Rossel répond qu'il s'agit d'un choix, mais que l'idée est d'installer cette borne sur une place de parc. En fait, les camping-caristes, lorsqu'ils arrivent, utilisent la borne et se garent immédiatement ensuite sur une place de parc quelconque. L'emplacement choisi correspond à la proximité de toutes les canalisations nécessaires.

Monsieur Jean-Maurice Kehrli se demande comment cela se passe avec le gel en hiver.

Madame Nancy Kaenel Rossel précise qu'un kit anti-gel est fourni avec la borne. Effectivement, les camping-cars actuels sont équipés pour fonctionner toute l'année. Beaucoup de personnes les utilisent par exemple en station de ski. L'idée est de ce fait de la laisser en fonction toute l'année, notamment par l'attrait au travers de nos pistes de ski de fond.

Monsieur Jean-Maurice Kehrli demande s'il y a vraiment aucun soucis en hiver avec cette borne.

Madame Nancy Kaenel Rossel précise qu'elle a justement été commandée en inox pour ces raisons.

Monsieur Jean-Marc Robert informe le Conseil général que ses parents possèdent un camping-car et aiment beaucoup l'aspect sécurisant d'une borne Euro-relais. La présence d'une telle borne indique également automatiquement qu'il est autorisé de dormir sur place et que cela est prévu pour.

Monsieur Jean-Marc Robert se demande s'il est possible de créer un partenariat avec un restaurant local afin de percevoir la taxe d'hébergement, ou est-ce que cela sera gratuit.

Madame Nancy Kaenel Rossel précise que le Conseil communal a opté pour la gratuité, vu la complexité de l'encaissement de la taxe si les gens arrivent tard et repartent tôt par exemple. L'idée est vraiment d'offrir cela aux intéressés et d'indiquer, par un panneau, tous les commerçants du village ainsi que toutes les activités existantes afin que les touristes en soient informés.

Selon Madame Nancy Kaenel Rossel, si l'endroit est sympathique et accueillant, les personnes utiliseront les infrastructures existantes, alors que si les services étaient payant, les personnes se rendraient plus facilement à une borne gratuite proche.

Madame Nancy Kaenel Rossel privilégie de ce fait la gratuité, tenant compte également qui ne s'est pas fait grand chose dans le domaine du tourisme aux Ponts-de-Martel ces derniers temps.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le 1^{er} vice-président Claude Robert** soumet l'arrêté au vote.

L'arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 16 voix.

5. Nomination du bureau du Conseil général

Monsieur le 1^{er} vice-président Claude Robert demande à chaque groupe de présenter ses candidats et si trop de candidats sont proposés, il sera procédé à une élection, et dans le cas contraire, l'élection sera tacite.

Monsieur Walter Schmid, au nom du groupe Libéral-PPN propose comme 2^{ème} vice-président, Monsieur Yvan Monard; secrétaire adjoint, Monsieur Jean-Maurice Kehrli; et Madame Fabienne Benoit et Monsieur Cédric Schwab en tant que questeurs.

Monsieur Didier Barth, au nom du groupe Socialiste et libre, propose comme secrétaire, Madame Françoise Cartier; et Monsieur Didier Barth en tant que 1^{er} vice-président.

Monsieur Jean-Marc Robert, au nom du groupe Radical, propose comme Président Monsieur Claude Robert.

Le nombre de candidats étant identique au nombre de postes à repourvoir, **Monsieur le 1^{er} vice-président Claude Robert** déclare donc l'élection tacite.

La parole n'étant plus demandée **Monsieur le 1^{er} vice-président Claude Robert** clos la séance à 21h00.

Au nom du CONSEIL GENERAL ,	
Le président,	Le secrétaire-adjoint,
 Claude Robert	 Jean-Maurice Kehrli